

Exécutoire le 19.10.2026



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 25
Votants : 28

Date de la convocation : 6 octobre 2026

Delib20261004

**Séance du
12 octobre 2026**

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. GUILLEMIN Jean-Marie, Mme OBLIN-POMMIER Sophie, M. LIZORET Didier, Mme MOREL Fabienne, M. MZARI-ROSSI Mustapha, Mme GERME Isabelle, M. LANGRAND Bertrand, Mme LOPEZ Rachel, M. JUNQUA Pierre, Mme COUTURE Claude, Mme ARANDA Anne-Marie, Mme VAUTIER Sylvie, Mme GUIBERT Ginette, Mme CHAUCHIS-ARDAENS Maryline, M. NENARD Cyril, M. TIHY Patrice, M. DELAGE Valéry, Mme LEVILLAIN Véronique, M. PIERRE Jérôme, Mme MARCIENNE Emmanuelle, M. GROULD Yohann, Mme HAIZE-DUVAL Sandrine, Mme HALBOUT Émilie, M. LECHEVALIER François, M. DEKEYSER Matthieu.

Absente excusée :

Mme BOUCHER Sylvie

Pouvoirs :

M. ROSE Hervé à M. LIZORET Didier
M. GUINEHEUX Damien à M. LIZORET Didier
M. CHAFFOTEC Brian à Mme GERME Isabelle

Secrétaire :

Mme VAUTIER Sylvie

Exécutoire le 19.10.2026

Delib20261004

OBJET : Acceptation d'un don de 1 398,56 € de l'association l'OMACL désormais dissoute au profit d'actions menées par l'Espace Cormel'lien

L'association de l'OMACL de Cormelles le Royal a cessé son activité. Elle souhaite clôturer son compte bancaire.

Par courrier adressé à Monsieur le Maire, Monsieur Sébastien ANNE, Président de l'association, souhaite faire un don de 1 398,56 € à la Mairie de Cormelles le Royal pour le service de l'Espace Cormel'lien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à accepter le don de l'association de l'OMACL d'un montant de 1 398,56 € à la Commune, au profit de l'Espace Cormel'lien.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 15 octobre 2026

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN